|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Département**SOMME** |  | **Mairie de Thézy-Glimont** |  | Canton**AILLY-SUR-NOYE** |
| Arrondissement**AMIENS** |  | 3, rue de l’Eglise |  | Commune**THEZY-GLIMONT** |
|  |  | 80440 THEZY-GLIMONT |  |  |
|  |  | Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com |  |  |

*Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "ville-thezyglimont.fr"*

Bulletin d’information - Juin 2021

**Bibliothèque**

En raison des travaux nécessaires à l’amélioration des locaux pour accueillir la nouvelle classe à l’école de Thézy-Glimont, la bibliothèque va être délocalisée au foyer des campagnes à compter du mercredi 9 juin.

La dernière permanence aura lieu le 30 juin et la bibliothèque sera fermée pour les vacances jusqu’au 1er septembre. Pensez à ramener les livres empruntés avant la fermeture.

**Encombrants**

Comme chaque trimestre, le ramassage des encombrants se fera le 2ème jeudi du mois de juin, soit le 10 juin.

Pour rappel, les encombrants sont obligatoirement disposés sur le domaine public, en bordure d’une voie accessible au camion de collecte. Leur dépôt ne doit pas faire obstacle à la circulation des piétons et ne doit pas présenter de risque de blessure pour l’usager de la voie publique.

N’oubliez pas que, le débarras complet d’un logement doit faire l’objet d’un dépôt en déchèterie et non d’un dépôt d’encombrants.

Enfin, il faut noter que ne sont pas acceptés les pièces automobiles (*pneus, pare-chocs, pièces de moteur…*), les déchets dangereux (*solvants, peinture, huile de vidange…*), les déchets verts, les déchets thermiques (*tondeuses, cyclomoteurs…*), les déchets de construction et de déconstruction, les cartons (qui doivent être mis au tri sélectif) ainsi que les déchets ne pouvant pas être chargés dans le camion à cause de leur taille ou leur poids.

**Elections**

Les dimanches 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Ces deux élections se tiendront le même jour à la salle polyvalente, en raison des recommandations sanitaires.

Les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 18h00.

Suite à la réunion du comité des fêtes du lundi 7 juin, nous avons le plaisir de vous annoncer que la réderie du 14 juillet, annulée en 2020 en raison de la pandémie, aura lieu cette année (sauf évolution de la situation).

Vous pourrez vous inscrire lors des permanences tenues à la bibliothèque les mercredis 16, 23 et 30 juin de 17h30 à 19h30, le samedi 26 juin de 14h00 à 16h00 et le samedi 3 juillet de 10h00 à 12h30.

Le mètre sera à 1 euro pour les particuliers et 2,50 euros pour les professionnels. Le minimum à réserver est de 2 mètres puis uniquement par multiples de 2.

Les manifestations du second semestre seront confirmées au fur et à mesure de l’évolution des consignes.

**Manifestations à venir**